



PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Direction Régionale de l'Environnement / DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

P.P.R.T. Arkema Saint-Auban

Relevé de décisions

**Réunion des P.O.A.
15/09/2011**

**Relevé de Décisions
Réunion des P.O.A.
PPRT Arkema Saint-Auban**

15/09/2011 – Mairie de Château Arnoux Saint Auban
(Version 1)

Présents :

- **M. MARTELLINI – Maire de Château-Arnoux-St Auban,**
- **Mme PLAZA – Préfecture - Directrice de Cabinet,**
- **Mme BELLIER – Préfecture – SIDPC,**
- **M. VIGUIER – Préfecture – SIDPC,**
- **Mlle VINCHENEUX – Sous-Préfecture de Forcalquier,**
- **M. FRANCOIS – DREAL PACA,**
- **M. WATTIAU – DREAL PACA,**
- **M. VINCHES – DREAL 04/05,**
- **M. DUQUESNE – DREAL 04/05,**
- **M. FIART – Maire de L'Escale,**
- **M. BERG – Adjoint au maire de Château-Arnoux – St Auban,**
- **M. COMBE – Adjoint au maire de Château-Arnoux – St Auban,**
- **M. BOUDIN – DGS de la commune de Château – Arnoux – St Auban,**
- **Mme QUEYREL – commune de Château-Arnoux – Arnoux – St Auban,**
- **Mme SEBASTIANELLI – commune de Château - Arnoux – St Auban,**
- **M. VALLOT – commune de Château – Arnoux – St Auban,**
- **M. CARRAZ – ARKEMA,**
- **M. NESTY – ARKEMA,**
- **M. RASCLE – RFF,**
- **M. SAIBI – Alp'Géorisques,**
- **M. COLIN – DDT,**
- **M. BARBARISI – DDT,**
- **M. GIBELIN – DDT.**

Excusé :

- **M. MUNOZ, représentant des riverains**

1 – Accueil par M. le Maire de la commune de Château-Arnoux-St Auban. Il souligne l'importance que revêt à ses yeux la prévention des risques et indique qu'il convient d'apporter une attention particulière à l'élaboration du PPRT d'ARKEMA.

2 - Introduction par Mme la Directrice de Cabinet de la Préfecture qui expose les raisons de la prescription du PPRT-ARKEMA, les motivations de l'Etat et son niveau d'avancement. Elle rappelle qu'il s'agit de la première réunion des Personnes et Organismes Associés (P. O. A.).

3 - Présentation par la DREAL : Généralités – Etudes de danger – Aléas.

- Généralités : accident AZF de 2001 – loi du 30 juillet 2003 sur la prévention des risques naturels et technologiques majeurs.
- Objectif : protéger les populations situées à proximité des sites SEVESO Seuil Haut via la mise en place de servitudes d'urbanisme.
- Projection du film produit par la Direction de la Prévention des Risques et l' INERIS : disponible auprès de la DREAL, de la DDT, des mairies des trois communes concernées, et sur internet.
- Rappel du rôle des POA dont la liste est fixée par l'arrêté de prescription du PPRT : représentants de l'Etat, des collectivités locales, industriel, gestionnaires d'ERP et de réseaux, associations de riverains ; dialogue entre l'Etat (responsable de l'élaboration du PPRT) et les collectivités locales (responsables de la réglementation de l'occupation des sols) ; participation à la réflexion ; réagir aux propositions et en formuler.
- Cheminement du PPRT :
 - Etudes de danger-mesures de réduction à la source : remises par l'industriel de 2009 à juin 2011. Présentation de la grille de mesures de maîtrise des risques (M.M.R.) avant et après travaux complémentaires d'investissement d' un montant de 350K€ qui conditionnent l'acceptabilité de l'établissement avec son environnement. Des actions supplémentaires restent envisageables au cours de l'avancement du PPRT.
 - Cartes d'aléas pour les différents effets : surpression - thermique – toxique + carte globale de superposition des aléas (pièces jointes).
- A noter lors de cet exposé la remarque de la représentante du service urbanisme de la commune de Château-Arnoux-St Auban qui insiste sur le besoin de modifier, de la part de l'Etat, la servitude SILPRO en raison de son caractère caduque, faute d'ouverture et d'exploitation du site depuis trois ans.
- Lors de l'exposé, il est demandé si le relief de la falaise a bien été pris en compte. Les services instructeurs répondent que ce travail a été fait pour les effets toxiques et qu'il est en cours pour les effets thermiques.

4 – Présentation des enjeux par la DDT et le Bureau d'Etudes missionné : Alp'Géorisques :

- Recensement des enjeux à l'intérieur de la zone susceptible d'être affectée par les phénomènes à risques pouvant être générés par la plateforme ARKEMA. Les enjeux concernés sont les personnes, les biens, les activités, les éléments du patrimoine environnemental ou culturel présents au sein de la zone d'étude.
- Méthode :
 - Enquête terrain,
 - Inventaire,
 - Cartographie,
 - Estimation à l'aide des listings ERP (Préfecture et SDIS), des données communales (PCS, ...), d'échanges avec les communes
- Résultats :

- Population résidente :	1 091
- Activités :	657
- ERP :	3 819
- Espaces « ouverts » :	7 455
Total :	13 022

- Remarque du maire de l'Escale : PLU en cours d'élaboration : 99 % de la zone affectée a pour destination de rester agricole. Il est rappelé que le zonage Z1 et Z2 reste valable jusqu'à l'approbation du PPRT.

5 – Présentation de la carte de superposition Aléas-Enjeux.

6 – Investigations complémentaires.

- Trois propositions soumises aux POA :
 - Maison et poulailler situés sur la commune de l'Escale (M. le Maire se propose pour être l'intermédiaire de France Domaine et du propriétaire en vue d'une visite approfondie des bâtiments).
 - Bâtiment MBM Energiepôle : le dossier de demande de modification du PC accordé est susceptible de relever de l'article R- 111.2 du code de l'urbanisme. Une réunion sera organisée prochainement par la Sous-Préfecture de Forcalquier.
 - Gare de St Auban soumise aux effets toxiques (TF+), thermiques (TF+) et de surpression (M+). Il est indiqué qu'elle ne peut pas rester en zone TF+.

7 – Mesures supplémentaires de réduction des aléas.

Les POA décident de solliciter d'ores et déjà l'industriel à rechercher et évaluer - enjeu par enjeu - des pistes de réduction des aléas, plus précisément, celles qui permettraient de réduire ou d'éliminer les aléas thermique et surpression au niveau de la gare, de MBM Energiepôle et de la voie ferrée, avec leurs évaluations financières.

8 – Présentation du planning prévisionnel du PPRT : approbation envisagée en août 2012.

9 – Prochaine réunion des POA : jeudi 10 novembre matin (à confirmer).

Le Chef du Pôle Risques - DDT



Jean Marie GIBELIN